



LOCATION DU VÉHICULE AUTOPARTAGÉ COMMUNAL

FORMULAIRE D'ACCÈS A LA DÉCHETTERIE

Vous avez loué le véhicule communal en autopartage pour effectuer un dépôt en déchetterie. Un partenariat est mis en place avec le SIVOM pour les déchetteries de Varennes-Jarcy et Combs-la-Ville (face au stade).

Dans un premier temps, seul un accès en semaine est autorisé. Vous devez préalablement vous inscrire à titre personnel à l'accueil de la déchetterie de Varennes-Jarcy ou sur le site du SIVOM <https://contact.sivom.com/vos-demarches/formulaire-de-denregistrement-en-dechetteries/> afin de pouvoir accéder aux sites et cumuler les passages. Sachez que chaque foyer a droit à 24 passages gratuits par an. Un passage avec ce véhicule utilitaire vous sera comptabilisé pour 2 passages. Lorsque vous aurez atteint les 24 passages avec votre véhicule personnel et/ou le véhicule communal partagé, les dépôts vous seront facturés en fonction de la nature et du poids de vos déchets.

Muni de ce document, il vous suffit de vous présenter à l'accueil au pont bascule.

Je soussigné Bruno BEZOT, Maire de la Commune de Varennes-Jarcy, atteste louer le véhicule RENAULT KANGOO immatriculé FM 233 PM ainsi qu'il suit :

- Identité de l'emprunteur (Nom, Prénom) : BARREUX Marie-José
- Domicile : 9 rue de Brie, 91480 Varennes-Jarcy
- Date de la location : 20 octobre 2021
- Horaires : 9h-12h

Fait à Varennes-Jarcy, le 19 octobre 2021

Cette attestation n'est valable qu'une seule fois pour la durée de la location indiquée ci-dessus.

*Il appartient à chaque utilisateur de prendre les dispositions nécessaires pour préserver
la propreté intérieure du véhicule.*

+ d'infos : <https://www.sivom.com/consignes-de-tri/la-dechetterie/reglement-et-tarifs-des-dechetteries/>